Pôle Aménagement
Environnement Transports
Direction de l'Environnement
et du Développement Durable

Lorient, le 9 juin 2020

Renouvellement du dispositif de maintien de la dune de la plage du Loc'h.

Notice additive à la demande de dérogation aux dispositions de l'article L411-1 du code de l'Environnement.

1 –Justification de la demande

Le présent dossier concerne l'entretien d'aménagements réalisés sur la dune du Loc'h depuis 2005. La finalité de ce programme est la restauration et la préservation d'un espace naturel dégradé par une trop forte fréquentation. Tous les travaux ont été réalisés dans le cadre légal avec l'appui et l'aide de l'Etat.
Ces travaux ont montré leur efficacité dans la restauration de cet écosystème.
Un des volets de ce programme est l'aménagement d'une piste piétons-vélos entre la route départementale et la dune côté mer car elle permet de canaliser les usagers du littoral et supprime le piétinement de l'espace naturel. La présence d'une piste piétons-vélos empêche également les stationnements sauvages côté dune.
Les ganivelles barrent physiquement le passage aux usagers du littoral qui voudraient traverser l'espace naturel.

Si les travaux, objet de la présente demande, ne sont pas réalisés, les ganivelles cèderont. Il n'y aura alors plus de barrière de protection contre le piétinement. Les usagers voulant l'accès à la mer traverseront la dune en tout point.
Un retour à la situation antérieure à 2005 est alors probable.

La dune du Loc'h - 1996

2- Mesure d'évitements

Les inventaires ont été réalisés spécifiquement sur la zone de travaux, il est donc logique que les plants comptabilisés soient majoritairement impactés.
L'ensemble du secteur est situé dans la Zone Spéciale de Conservation Natura 2000. Les habitats naturels d'intérêt européen cartographiés sont identiques d'un côté et de l'autre de la route départementale (UE 2120 – dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria*).

Rive nord de la RD 152 – Dune du Loc'h – Juin 2020

Le passage de la piste piétons-vélos de l'autre côté de la Route Départementale entrainerait une destruction de ces habitats. Il impliquerait également des passages sur des terrains privés ou appartenant au Conservatoire du Littoral, et notamment la Réserve Naturelle des étangs du Petit et du Grand Loc'h.
Les usagers du littoral privilégiant la proximité avec la mer, il est à craindre que la piste soit d'ailleurs peu utilisée par les piétons, qui préfèreront le piétinement de la dune côté mer. Cette solution n'a donc pas été retenue.

3- Date des travaux

Le présent dossier a été élaboré en étroite collaboration avec le chargé de mission Natura 2000 du site Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannenec et le Conservatoire Botanique National de Brest. Le protocole de transplantation proposé est identique aux protocoles mis en place en lien avec le Conservatoire Botanique de Brest, lors de précédentes opérations validées par arrêté préfectoral.

Pour mémoire, les opérations en question sont les suivantes :

- Demande d'autorisation de déplacement de pieds d'*Eryngium maritimum* L. lors du projet d'itinéraire cyclable sur le littoral de Guidel et Ploemeur, septembre 2003,
- Demande d'autorisation de déplacement de pieds d'*Eryngium maritimum* L. lors de la réfection du platelage de l'anse du Stole-Lomener sur la commune de Ploemeur, octobre 2011,
- Demande d'autorisation de déplacement de pieds d'*Eryngium maritimum* L. lors de la création d'un accès PMR Route de Lannénec (RD 152) sur la commune de Guidel - octobre 2011,

- Demande d'autorisation de déplacement de pieds d'*Eryngium maritimum* L. lors de l'aménagement du poste de secours de la Falaise sur la commune de Guidel - novembre 2011.
- Demande d'autorisation de déplacement de pieds de Polygonum maritimum L. (Renouée maritime) dans le cadre des travaux d'extension du port de Guidel – novembre 2013.
- Demande d'autorisation de déplacement de pieds d'Eryngium maritimum, lors de travaux de renforcement du cordon dunaire de Kerguelen – février 2014.

Lors de ces opérations, les transplantations des panicauts ont été réalisées entre juin et septembre.
La transplantation de renouée maritime a été réalisée en septembre.
Les retours de ces opérations de transplantations sont encourageants.
Sous réserve des autorisations administratives nécessaires, les travaux seront donc réalisés en septembre ou en octobre 2020.

Zone de transplantation de **Polygonum maritimum** – ***Port de Guidel – Juin 2020***

Zone de transplantation d'**Eryngium maritimum** – ***Poste de secours de la Falaise – Juin 2020***